

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 25 février 2015**

13 h 45

201, avenue Laurier Est, 5^e étage

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture
CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

- 10.02** Ordre du jour
CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 février 2015.

- 10.03** Questions
CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

- 10.04** Questions
CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Obligations contractuelles

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1145363007

Autorisation d'une dépense additionnelle de 22 152 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, d'une durée maximale de 300 heures, dans le cadre du contrat qui avait déjà été octroyé à la compagnie Excavation A.V inc. (appel d'offres public 12-12127).

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1156749001

Avis de motion - *Règlement (2015-03) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1), afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un café-terrasse.*

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

**Dossier # : 1145363007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat de la compagnie « Excavation A.V inc. » d'un montant de 140 300,54 \$, incluant les taxes, pour la location d'une rétrocaveuse, avec opérateur, pour une période d'environ 1 900 heures, conformément à l'appel d'offres public n° 12-12127 (6 soumissionnaires)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE AU MONTANT DE 22 152,00 \$, INCLUANT LES TAXES, DANS LE CADRE DU CONTRAT À LA COMPAGNIE « EXCAVATION A.V INC. » POUR LA LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR POUR UNE PÉRIODE DE 300 HEURES.

ATTENDU QUE l'arrondissement doit procéder à des travaux de réfection des conduites d'égout et d'aqueduc en urgence sur l'avenue Papineau,

ATTENDU QUE l'arrondissement ne possède pas les équipements et les ressources suffisantes,

IL EST RECOMMANDÉ;

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 22 152,00 \$, incluant les taxes pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur;
2. d'octroyer à la compagnie « Excavation A.V Inc. » un contrat d'une durée maximale de 300 heures d'un montant de 22 152,00 \$, incluant les taxes, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-02-23 10:28

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1145363007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat de la compagnie « Excavation A.V inc. » d'un montant de 140 300,54 \$, incluant les taxes, pour la location d'une rétrocaveuse, avec opérateur, pour une période d'environ 1 900 heures, conformément à l'appel d'offres public n° 12-12127 (6 soumissionnaires)

CONTENU**CONTEXTE**

Le contrat de location de rétrocaveuse octroyé en 2012 (appel d'offre #12-12127) à l'entreprise Excavation A.V. est arrivé à son terme de 1900 heures le 15 février 2015.

Ce contrat de 2012 prévoyait des options de renouvellement pour les années 2013-14 et 2014-15 (voir décisions antérieures). Nous avons exercé ces options de renouvellements au cours des deux dernières années.

Nous avons maintenant besoin d'un délai de 2 mois pour procéder à un nouvel appel d'offre public pour la fourniture d'une rétrocaveuse à raison de 1900 heures par année pour une période de 3 ans.

Nous souhaitons donc ajouter 300 heures de location au contrat actuel afin de répondre aux urgences de la division de voirie-aqueduc, en particulier les travaux complexes de l'Avenue Papineau à l'intersection de Laurier.

Nous avons besoin de cette location pour la période du 23 février au 10 avril 2015. Bien que les heures de locations prévues au contrat soient épuisées, le contrat original prenait fin au 1 juin 2015.

L'extension de location de la rétrocaveuse sera pour une période de 300 heures au même taux horaire de 73.84\$ (taxes incluses) pour un montant total de 22 152 ,00 \$ (taxes incluses):

DÉCISION ANTÉRIEURES:

Octroi : Séance ordinaire du lundi 7 mai 2012 Résolution: CA12 25 0142

Renouvellement : Séance ordinaire du lundi 6 mai 2013 Résolution: CA13 25 0158

Renouvellement : Séance ordinaire du mardi 8 avril 2014 Résolution : CA14 25 0114

Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics. Le montant estimé du contrat est de 22 152.00 \$, incluant les taxes.

Cette dépense sera imputée au budget d'opération de la Division de la voirie (aqueduc et réfection routière) pour l'exercice 2015 comme suit :

Contrat Crédits
(TX incluses) requis 2015

Imputation:

AF-PMR - Budg.rég. - PMR-Voirie-Aqueduc - Réseau de
distribution de l'eau potable - Serv. tech.-équipement et
matériel roulant- Équipement et mat. roulant avec opérateur
2130-0010000-303440-04121-54505-014411
2015 22 152.00 \$ 20 227.73 \$

Engagement de gestion: PMR2015021

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les
citoyens_des communications et du greffe (Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1145363007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat de la compagnie « Excavation A.V inc. » d'un montant de 140 300,54 \$, incluant les taxes, pour la location d'une rétrocaveuse, avec opérateur, pour une période d'environ 1 900 heures, conformément à l'appel d'offres public n° 12-12127 (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la voirie requiert une rétrocaveuse avec opérateur pour la réparation de conduites d'égout ou d'aqueduc. Cette rétrocaveuse est également requise, à l'occasion, en période estivale pour des travaux d'entretien de voirie et de déneigement en période hivernale.

Traditionnellement, les équipements avec opérateurs étaient loués par la Direction du matériel roulant à la suite d'un appel de l'arrondissement. Dans le but de nous assurer d'avoir les équipements requis au bon moment et d'avoir des opérateurs qui connaissent notre territoire ainsi que notre mode de fonctionnement, un cahier des charges spécifiant les conditions d'opérations a été publié.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 avril 2012.

Une clause de renouvellement pour 2014-2015 avec indexation des prix a été incluse dans le dossier d'appel d'offres 12-12127.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 250167 : Octroyer un contrat à la compagnie « Excavation A.V. » pour la location d'une rétrocaveuse, Appel d'offres public pour l'année 2011 n° : 11-11617

CA12 250142 : Octroyer à la compagnie « Excavation A.V inc. » une commande d'un montant de 139 648,64 \$, incluant les taxes, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur. Appel d'offres public pour l'année 2012 n° : 12-12127.

Preneurs du cahier des charges (12) :

Entreprises Simac (2007) Inc.

M. de Luca Ltée

Excavation MPK

Excavation R. Lécuyer & fils Inc.
Les Entreprises Canbec

**Construction Inc.
E2R Inc
Entreprises Daniel Robert Inc
Excavation D.D.C.
Daniel Courtemanche enr.
(D.C. Excavation enr.)
Excavation V. St-Germain
Inc.
Excavation A.V. Inc.
Terrassement Ahunstic Inc.**

Soumissionnaires (6) :

**Excavation A.V. Inc.
Excavation MPK
Daniel Courtemanche enr. (D.C.
Excavation enr.)
Les Entreprises Canbec Construction
Inc.
Entreprises Daniel Robert
Inc.
Terrassement Ahunstic Inc.**

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste en la location horaire d'une rétrocaveuse avec opérateur, pour une période d'environ 1 900 heures comprenant les heures de travail ainsi que les heures d'attente de la machinerie.

La révision des prix pour la nouvelle saison a été établie conformément à la clause 4, indexation des prix, du cahier des clauses administratives particulières. Le taux horaire pour l'année 2014 est de 64,50 \$, soit une augmentation de 1,5 % comparativement au taux horaire en 2013 de 63,55 \$.

JUSTIFICATION

La location d'une rétrocaveuse avec opérateur est nécessaire dans le cadre des opérations de travaux d'aqueduc et d'égout, occasionnellement de voirie et en période hivernale pour les travaux de déneigement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics. Le montant estimé est de 140 300,54 \$, incluant les taxes pour une utilisation de 1 900 heures.

Cette dépense sera imputée au budget d'opération de la Division de la voirie (aqueduc et réfection routière) pour l'exercice 2014 comme suit :

Contrat Crédit Crédits
(TX incluses) requis 2014 requis 2015

Provenance:

AF-PMR - Budg.rég. - PMR-Voirie-Propreté et déneigement -
Déblaiement et chargement neige -Serv. tech. Équipement

et mat roulant - Équipement et mat roulant avec opérateur
2422-0010000-303415-03121-54505-014411
2014: 10 166.60 \$

Imputation:

AF-PMR - Budg.rég. - PMR-Voirie-Aqueduc et réf.routière -
Entr.et réfection chaussées et trottoirs - Serv. tech. équipement
et mat roulant - Équipement et mat roulant avec opérateur
2422-0010000-303462-03103-54505-014411
2014 16 457.24 \$ 14 844.90 \$

2015 14 755.07 \$ 13 309.49 \$

Engagement de gestion: PMR2014016

AF-PMR - Budg.rég. - PMR-Voirie-Aqueduc - Réseau de
distribution de l'eau potable - Serv. tech.-équipement et
matériel roulant- Équipement et mat. roulant avec opérateur
2130-0010000-303440-04121-54505-014411
2014 86 009.45 \$ 77 582.96 \$

2015 23 078.78 \$ 20 817.72 \$
140 300.55 \$ 92 427.86 \$ 34 127.21 \$

Engagement de gestion: PMR2014015

Pour 2015, la Direction des travaux publics devra s'assurer d'effectuer les réaménagements budgétaires nécessaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le taux horaire, suite à l'appel d'offres, est inférieur au taux horaire négocié par le MRA et nous économisons aussi sur les frais de gestion de 5 % exigés par la Direction du matériel roulant. L'appel d'offres est conforme à l'avis émis par la Direction du contentieux de la Ville de Montréal. Une nouvelle pratique a donc été mise en place pour la location d'appareils par la Direction des travaux publics de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début du contrat : 2014-04-01
- Fin du contrat : 2015-06-15

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, **le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision** attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Eliane CLAVETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain LAGACÉ
Chef de section - Gestion du matériel roulant

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-17

Ruy Paulo FERREIRA
Chef de division de la voirie (aqueduc et réfection routière)

**Dossier # : 1156749001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (2015-03) afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un café-terrasse.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À L'ÉGARD DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (2015-03)

Vu les articles 67 et 67.1 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q. chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE ces modifications réglementaires permettront une gestion plus efficace des demandes de permis d'occupation périodique du domaine public - café-terrasse;

ATTENDU QUE ces modifications réglementaires permettront à l'arrondissement d'intervenir plus efficacement auprès des contrevenants titulaires de permis d'occupation du domaine public - café-terrasse, notamment quant aux dispositions relatives à l'accessibilité universelle.

Il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, du Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2015-03);

D'adopter le règlement intitulé le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2015-03).

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-02-23 13:29

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1156749001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (2015-03) afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un café-terrasse.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a connu au cours des dernières années un accroissement notable du nombre de cafés-terrasses occupant le domaine public. L'arrondissement désire clarifier les normes d'implantation et d'aménagement des cafés-terrasses en plus de modifier les modalités de demande et de délivrance des permis d'occupation périodique du domaine public afin de faciliter les procédures pour le requérant et pour l'administration, tout en respectant les objectifs visés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0007 (1133172011) du 9 janvier 2014 : Adoption du règlement 2013-23 - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1); CA14 25 0257 (1144932006) du 6 juin 2014 : Adoption du règlement 2014-11 - Règlement modifiant le Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02), du Règlement sur l'occupation du domaine public R.R.V.M., c. O-0.1 ainsi que le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2014 (2013-13)

DESCRIPTION

Il est proposé :

- 1- De préciser et de bonifier les documents à fournir (plan, élévation, devis technique, preuve d'assurance, autorisation du propriétaire, etc.) pour l'étude et la délivrance d'un permis d'occupation périodique;
- 2- De retirer l'obligation de fournir un plan signé et scellé par un arpenteur-géomètre;
- 3- D'ajouter une sous-section « dispositions particulières au café-terrasse » comprenant des normes d'implantation et d'aménagement, ainsi que d'occupation.

JUSTIFICATION

Ces modifications permettront un meilleur encadrement des titulaires de permis de cafés-terrasses sur le domaine public. À cet effet, la révision et la précision des documents exigés

lors d'une nouvelle demande ou d'un renouvellement permettront à l'arrondissement d'améliorer l'étude des demandes de permis d'occupation périodique.
D'autre part, l'introduction dans le règlement des normes d'implantation et d'aménagement des cafés-terrasses permettra à l'arrondissement d'intervenir plus efficacement auprès des contrevenants pour faire respecter les paramètres du permis émis notamment quant aux dispositions relatives à l'accessibilité universelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

25 février 2015 (séance extraordinaire du conseil) : Avis de motion
2 mars 2015 (séance ordinaire du conseil) : Adoption du règlement 2015-03
Après l'adoption du règlement : Publication et entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime DESCHÊNES-BOUCHARD
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Le : 2015-02-11